



Dans ce numéro :

Dossier du mois : C'est le sport qu'on assassine !	2
Suite dossier du mois	3
C'est quoi le temps de travail effectif ?	4
Faute grave et sanction pécuniaire	4
Le sport sera-t-il comme avant ???	4
Paris 2024	4
Dopage : une publication qui dérange le foot	5
Dopage : les nouveaux interdits de l'AM	5
Basket : Coupe d'Europe	5
JO 2024, un candidat en moins	5
Dynamisme des secteurs du sport et de l'animation	6
La complémentaire santé	6
Un réel parcours sportif	6
Sport sur ordonnance, déjà une fronde !!!	7
CNDS	7
COP 21 et Sport	7
Echos 94	8

13 Novembre, nuit d'horreur, des parisiens assassinés... La France durement touchée, mais toujours debout, a manifesté sa solidarité dans la dignité, la vie continue...

A défaut d'un éditio qui pourrait paraître dérisoire dans de telles circonstances nous avons préféré rappeler l'actualité présente et à venir.

15 décembre 20 heures à la Faculté de Médecine de Créteil, séminaire annuel Sport Santé.

- **APS et Cancer** par le docteur Bruno Raynard
- **Programme « Mieux vivre le cancer »** présentation du programme du pôle sport de l'institut Gustave Roussy par Nathalie Renvoise et Nicolas Leroux.
- **Reprise de l'APS par les patients**, témoignage de Kevin Didier, responsable de l'atelier sport-santé à la VGA Saint Maur
- **Table ronde** : prescription d'activités physiques et sportives en soins primaires pour les patients suivis pour un cancer – Quelle faisabilité ? – Quels moyens ?... Docteurs Christian Dumay, Bruno Raynard et Pierre Billard
- 21h30 Buffet pour poursuivre les échanges.

Inscription en cours par courriel à : cdos94@cdos94, fax : 01 48 99 30 21, bulletin téléchargeable sur notre site : www.cdos94.org

Une confirmation : La Nuit du Sport Val-de-Marnaise, le 25 janvier en soirée au Théâtre des Deux Rives à Charenton-le-Pont.

Elle sera placée sous le haut patronage de :

- Thierry Leleu Préfet du Val-de-Marne
 - Christian Favier, Sénateur et Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
- Le parrain de la soirée sera, **Arthur Guérin-Boéri**, double champion du monde d'apnée dynamique sans palme 2013 et 2015.

A cette occasion qui terminera l'année du 40^{ème} anniversaire du Cdos du Val-de-Marne, tous les comités départementaux seront mis à l'honneur pour tout le travail accompli au service du sport sous toutes ses formes et pour tous les publics.

Une soirée sportive, artistique et toujours conviviale à laquelle il conviendra de s'inscrire nombreux et nombreuses comme chaque année.

En cette période de deuil, nous nous associons à la peine des familles et de leurs proches et nous souhaitons de tout notre cœur de bonnes fêtes de fin d'année à tous les Val-de-Marnais. Que l'année 2016 nous apporte la joie de vivre malgré les épreuves subies.

**Le président
Christian LOPES**

DOSSIER DU MOIS : C'EST LE SPORT QU'ON ASSASSINE !

La multiplication des scandales, des décisions contestables comme des silences dévastateurs dégrade la crédibilité de l'ensemble des dirigeants sportifs, internationaux, nationaux, ou locaux, « le dirigeant de base ». Les élus politiques regardent cela d'un œil anxieux tandis que les professionnels s'inquiètent de dérives et de leurs conséquences, notamment les sponsors qui craignent pour leur image. Les pratiquants quant à eux peuvent craindre une interprétation de complicité dans une pratique ostensiblement affichée (que penser d'un cadre qui s'exhibe volontairement dans une tenue de compétition, à vélo, à pied, avec un ballon ?).

L'actualité mensuelle de novembre nous offre un panorama inégalé des dernières excentricités.

FIFA

Débutons cet examen par le « cas Platini ». La FIFA, dans la tourmente, a suspendu, le 8 octobre, pour 90 jours et sans les entendre véritablement, deux de ses dirigeants, son président et le président de l'UEFA, candidat déclaré à la présidence de la FIFA. Michel PLATINI a fait appel de cette décision et, la commission des recours a notifié le 18 novembre, sa décision, négative, prise le 3 novembre....

Michel PLATINI a fait appel de cette décision auprès du TAS qui va faire un effort qualifié d'exceptionnel pour apporter une réponse avant le 25 décembre. La suspension, elle, se termine le 5 janvier, à condition que le TAS ne l'allonge pas ! Après le dépôt de ce recours, la commission d'éthique de la FIFA annonce un probable accroissement de la sanction... qui deviendrait une suspension à vie... (avec ou sans procès ?). Il n'y a que les médias qui s'en réjouissent !

Pendant ce temps, la commission des candidatures a refusé de se prononcer avant la fin de la suspension.... ce qui n'est pas extravagant. Chacun conclura ce qu'il veut, notamment et que cette candidature, n'est pas la bienvenue. A moins que l'ancien président, toujours très influent, conspire pour la faire échouer... en clamant haut et fort que Michel PLATINI est un garçon honnête.

Nous ne pouvons pas commenter la présence d'un autre français, Jérôme CHAMPAGNE, parmi les 5 candidats (autorisés ?) et ce n'est pas le soutien de 4 ou 5 anciens joueurs qui lui apportera une grande crédibilité. Par ailleurs, nous observons que l'UEFA a désigné un candidat helvète.

Nous rappelons qu'il est reproché à Michel PLATINI d'avoir accepté, en 2011, le versement de 1,8 million d'Euros pour un travail de conseil auprès de Sepp BLATTER, terminé en 2002.

L'élection du nouveau président de la FIFA reste programmée le 26 février.

Enfin, nous notons que le président de la fédération allemande de football, Monsieur Wolfgang NIERSBACH a démissionné le 9 novembre laissant Frantz BECKENBAUER seul face à un autre scandale de corruption présumée pour l'attribution de la Coupe du Monde 2006. Les attributions 2018 et 2022 à la Russie et au Qatar restant, elles aussi, controversées et, les médias soupçonnent les « perdants » de ces élections de conspirer...

Des commissions s'auto-attribuent des pouvoirs qu'elles n'ont pas et des instances de « contrôles » annoncent la sanction avant de publier un simple relevé des faits... ou d'écouter la défense.

Des états s'autoproclament compétents pour juger des délits commis hors de leur territoire par des ressortissants étrangers. Le CIO, pour ne pas perdre la face (?), suggère que l'on cherche un président dans... une autre discipline ! (tout sauf un footeux à la FIFA !). Depuis quand le CIO peut-il choisir, préconiser ? Si on ne peut reprocher au CIO de s'exprimer, on est en droit de s'interroger sur la légitimité de la démarche. Le sport reste un magnifique terrain d'expression, d'éducation, de santé, de promotion, d'échanges, de citoyenneté.... La gouvernance du sport est malade et aucun médecin n'est à son chevet, la famille interdisant l'accès au lit du malade, préférant régler elle-même ses affaires « en famille ». Comme dans les clans mafieux. En d'autres termes, imposer des candidats, est-ce respecter le choix des électeurs, à commencer par l'électeur de base : le licencié ? En d'autres termes n'est-ce pas exclure les techniciens dans la vie de leur discipline et tendre vers une gestion du sport par les médias et les gros sponsors ? Un sport médiatisé régenté par l'argent.

LE DOPAGE, L'ATHLETISME ET LA RUSSIE

Après le football, la natation, le rugby, le cyclisme et bien d'autres affaires dans beaucoup de disciplines, l'athlétisme s'illustre avec une retentissante affaire de dopage généralisé couverte par la fédération internationale. Quelques jours après que Sebastian COE succède à Lamine DIACK à la présidence de l'IAAF (Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme) une structure où personne ne savait qu'une enquête de l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) était en cours.

La Russie est directement visée avec des éléments irréfutables et pour une pratique qui existerait depuis plusieurs années.

L'AMA publie son rapport explosif après une élection (celle de Sebastian COE), propose des sanctions « il faudrait suspendre la Russie » et annonce que ce premier dossier sera suivi d'un second qui va reléguer le premier au rang d'anecdote....

Un pays organise un dopage généralisé, une fédération internationale « couvre » des contrôles positifs, intervient dans les analyses des échantillons « B », voire détruit des échantillons, tout cela, bien évidemment, en contrepartie de coquettes sommes d'argent, versements qui apostrophent et qui sont à l'origine du scandale ! Sommes-nous dans un système mafieux ? Un médecin français, catalogué incorruptible, irréprouvable, voire obstinément ergoteur serait impliqué...

On gratifie les Jeux de 2012 « de plus propres » de l'histoire et on constate l'ampleur des dérives en 2015, dérives que l'on soupçonnait depuis 2012. Les Jeux de Sotchi avaient aussi fait l'objet de nombreux commentaires sur le sujet du dopage.

RUSADA, l'agence russe antidopage reste au centre de cette affaire mais aussi la Fédération Russe d'Athlétisme (dont le président a démissionné) et qui est actuellement suspendue par l'IAAF comme l'agence RUSADA par l'AMA, le pouvoir (Ministre des Sports) ainsi que de nombreux intervenants du Comité Olympique Russe seraient sur la sellette. D'autres disciplines sont-elles concernées ? D'autres pays (de l'ex bloc de l'Est) sont-ils concernés ? Rien à ce jour ne nous permet d'aborder le sujet autrement qu'en l'évoquant.

Mais il y a des complicités au-delà des frontières russes, y compris en France. Et, à la corruption, s'ajoute le scandale de l'implication du fils de l'ancien président...

La Fédération russe suspendue, l'AMA suscite le trouble en évoquant l'exclusion de l'athlétisme des Jeux Olympiques de RIO alors que ce serait plutôt au CIO d'évoquer ce sujet tout en sachant que cela condamnerait le travail assidu de nombreux athlètes, honnêtes et, des Jeux Olympiques sans épreuves d'athlétisme videraient de sens la quinzaine des anneaux.

L'AMA VEUT PRENDRE EN CHARGE LES CONTROLES ET LES SANCTIONS

Alors qu'elle jouit d'une notoriété accrue après l'affaire de l'Athlétisme, l'AMA dont le conseil de fondation était réuni à Colorado Springs le 18 novembre, annonce à la surprise de beaucoup de ses membres (dont Madame Valérie FOURNEYRON) qu'elle aimerait se charger des contrôles antidopage et des sanctions. Le CIO s'est déclaré favorable et instigateur par la voix de son Président, Monsieur Thomas BACH, prise de position hâtive sans l'avis des autres bailleurs de fonds et qui paraît utopique : comment un organisme peut-il édicter un règlement, en faire les contrôles et prononcer les sanctions ? Toutefois, le CIO propose un partage des missions en transférant au TAS (Tribunal Arbitral du Sport) l'application des sanctions.

Avec un financement partagé entre les gouvernements et le milieu sportif l'AMA dispose actuellement d'un budget de 30 millions de dollars qu'il faudra donc adapter en conséquence... c'est à dire le multiplier par 3.

Lors de ce conseil de fondation, plusieurs cas de non-conformité des agences nationales ont été annoncés : la Russie, bien évidemment mais aussi, Andorre, Israël, l'Argentine, la Bolivie et l'Ukraine et des nations ont été mises « sous surveillance » : l'Espagne, la Belgique, la Grèce, le Brésil, le Mexique et la France (pour défaut d'autorisation des contrôles de nuit, la loi est votée mais le décret d'application n'est pas paru).

Il apparaît que le système actuel, complexe, et dépendant des Etats, n'ait plus qu'une crédibilité réduite et que la marge pour le faire évoluer soit quasiment inexistante. On voit mal comment les Etats pourraient transférer l'argent de leur fédération à l'AMA sans contrôler comment il est utilisé. Et, si certains pays cessent de financer, faut-il suspendre leurs ressortissants ?

REFORME DU CYCLISME

Elu pour réformer le cyclisme après les années Verbruggen et MacQuaid, l'actuel président de l'UCI (Union Cycliste Internationale), Monsieur Brian COOKSON annonce discrètement, après trois ans de mandat, quelques conclusions bien modestes et fortement contestées.

Cette réforme qu'il est censé porter est, selon lui, plus complexe qu'il ne l'imaginait et il reconnaît qu'elle suscite beaucoup de désapprobations. En tout état de cause, le chantier ne sera pas terminé en 2017 comme c'était initialement prévu.

Dernièrement, ce sont les organisateurs qui se sont manifestés et qui exigent une réduction du nombre de coureurs par équipe... des équipes que l'on contraint à avoir au moins 24 coureurs.

Globalement, ces perspectives sont inquiétantes d'autant plus qu'aucun projet cohérent ne semble se dessiner. Le désarroi actuel dissimule une inaptitude à affronter la réalité et une ferme volonté de ne pas revenir aux fondamentaux de chacune des grandes disciplines olympiques.

C'est quoi le temps de travail effectif ?

« Il est défini par la convention nationale du sport (CCNS) article 5.1.1. »

Il concerne celui des salariés entraîneurs ou éducateurs, il est défini par la convention nationale du sport (CCNS) article 5.1.1. Ainsi le temps de travail effectif, dans le cadre de l'horaire, est celui pendant lequel le salarié est à la disposition unique de l'employeur.

Selon ces critères il est consi-

déré comme temps de travail effectif qui doit tenir compte de deux éléments :

- Le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'activité, au contrôle et à la maintenance du matériel.
- Les durées nécessaires à l'habillage et au déshabillage sur le lieu de travail dans le cas d'une tenue particu-

lière.

Ce qui revient à dire que le temps de travail comprend les durées ci-dessus désignées, et que le cours propre tiendra donc compte du temps passé à cette préparation. Espérons que cette explication est bien claire...

Faute grave et sanction pécuniaire

« Une privation d'une partie de salaire est parfaitement illicite. »

Un employeur ne peut en aucun cas infliger une sanction pécuniaire à un employé, au motif d'une faute grave. Une privation d'une partie de salaire est parfaitement illicite.

Il convient de se référer à l'article L.3331.2 du code du travail qui interdit cette pratique qui est passible d'une amende de

3.700 euros (art L.1334.1).

De son côté la Cour de Cassation a eu l'occasion à plusieurs reprises de confirmer les dispositions de ces articles.

Donc quel que soit le cas, une retenue sera considérée comme une sanction pécuniaire interdite. Attention à ne pas

confondre avec la faute lourde qui ne suit pas les mêmes principes dont l'usage est assez difficile, et demande les conseils d'un juriste qualifié en la matière. Il s'agit de prouver une intention de nuire à l'employeur de la part du salarié qui peut alors priver celui-ci de toute indemnité.

Le sport sera-t-il comme avant ???



Patrick Kanner

Après les attentats du 13 novembre et dans un contexte général, on peut se poser la question.

Notre ministre, Patrick Kanner, pense que ce ne sera plus jamais comme avant... « On a vu que ce qui nous est arrivé pouvait arriver à d'autres... L'Euro doit se préparer au niveau de la sécurité. Il faut rassurer les Français et les

Européens qui viendront par centaines de milliers sur le territoire national... Plus rien ne sera jamais comme avant par rapport à vendredi, mais nous continuerons cette aventure qui doit nous rassembler du 10 juin au 10 juillet 2016 ».

Le sport, avec des mesures de sécurité très renforcées, a repris ses droits après une série d'annulations en France et

aussi en Europe (rencontre amicale Allemagne/Pays Bas au stade de Hanovre).

Il n'est pas question de céder à une psychose généralisée, tout en mettant en place des contrôles spécifiques, les organisateurs de rencontres, quel que soit le sport, doivent y contribuer car la police ne peut pas tout faire.

PARIS 2024



Le Comité de Candidature de Paris aux JO 2024 quitte les locaux du CNOF pour s'installer Boulevard Haussmann dans des locaux confortables de 800 m² et, en complément

du Budget des Sports dont il est question par ailleurs, devrait recevoir du CNDS une contribution 2016 de 10 millions d'euros.

60 employés devraient prochainement constituer une équipe avec l'objectif de convaincre les électeurs du CIO.

Dopage : une publication qui dérange le foot

Le résultat d'une étude sur le dopage dans le foot (Ligue des Champions de 2008 à 2013) publié par la presse britannique a suscité un grand émoi. D'une part cette étude a été financée par l'UEFA (et le montant non précisé est quali-

fié de « loin d'être modeste »), d'autre part et, si les résultats sont négatifs, les taux de testostérone, sont largement au-dessus des normes et induisent une présomption d'utilisation de stéroïdes anabolisants.

L'UEFA s'est empressée de publier un communiqué en réaffirmant qu'aucun contrôle n'avait été positif et qu'il n'y avait donc aucune présomption de dopage. Les autres disciplines apprécieront.



Dopage : les nouveaux interdits de l'AMA

Chaque année, l'AMA publie la liste des produits prohibés avec son lot d'entrants et de sortants.

2015 a été un millésime riche en annonces et en enquêtes mais la montagne semble avoir accouché d'une souris !

Selon les informations dont nous disposons, la seule notable entrée serait le MELDONIUM ou MILDRONATE, un médicament letton à la diffusion limitée à un cercle balte assez confus. Ce médicament

qui n'est pas agréé en Europe de l'Ouest génère un chiffre d'affaires largement supérieur au potentiel de son périmètre (laissant donc supposer une part conséquente d'achat sur internet). Il est suspecté être très apprécié des athlètes des pays de l'Est et apporterait une amélioration « sensible » des performances. Objet d'un suivi particulier aux Jeux Européens à Bakou, il aurait été utilisé par une grande majorité des médaillés...

La sortie est tout aussi anecdo-

tique d'une impuissance à persévérer contre les fautifs. La CLONIDINE, un médicament qui n'est plus « utilisé » par les sportifs « parce qu'il y a mieux » a donc été retiré de la liste des produits interdits. Le Docteur Jean-Pierre de MONDENARD conclut donc, qu'autorisé, il va être réutilisé !

Y a-t-il des absents ? Très certainement et au grand désespoir des Agences américaine et anglaise. L'année des Jeux de Rio, le message laisse sceptique.

« 2015 a été un millésime riche en annonces et en enquêtes mais la montagne semble avoir accouché d'une souris ! »

Basket : Coupe d'Europe

La répartition des droits des retransmissions télévisées, jugée désavantageuse, pourrait

conduire la France, sur la préconisation de la Fédération, à quitter « l'Eurologue » pour

rejoindre le nouveau projet de la FIBA.



JO 2024, un candidat en moins

La candidature d'Hambourg a été rejetée par les habitants de cette ville via un référendum auquel ont participé quelques 650.00 personnes (plus du double que la base requise).

Le non a recueilli 51,6% des suffrages exprimés.

Le comité olympique allemand avait choisi Hambourg en mars de cette année aux dépens de Berlin pour représenter l'Allemagne (18 voix contre 11) pensant obtenir un plus fort soutien de la population.

« L'esprit olympique et l'Allemagne ne vont assurément

pas ensemble pour le moment » a regretté Alfons Hörman de la DOSB, et selon son président, Michael Vesper, « Les crises de la FIFA et de la fédération allemande de football (DFB), le dopage dans l'athlétisme, les réfugiés et la terreur ont attiré l'attention vers d'autres événements. »

D'autres commentateurs de leurs côtés ont trouvé que les messages du service communication n'avaient pas atteint leurs cibles car trop compliqués.

On notera que notre voisin

européen n'a plus accueilli les Jeux depuis ceux de Munich, en 1972, endeuillés par la prise d'otages qui s'était soldée par la mort de 11 athlètes israéliens, un policier allemand et cinq membres du commando palestinien, Septembre noir.

C'est donc un coup de massue qui pèsera lourd pour l'Allemagne et l'olympisme dans les décennies à venir.

Il ne reste donc désormais en course que Paris face à Los Angeles, Rome et Budapest.

« Il ne reste donc désormais en course que Paris face à Los Angeles, Rome et Budapest. »

Dynamisme des secteurs du sport et de l'animation

« On observe certaines spécificités sectorielles, notamment dans le sport, où le multi salariat et la pluriactivité concernent un tiers des emplois ».

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a réalisé une étude sous le titre : « L'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport et de l'animation en Ile-de-France. »

Cette dernière enquête porte sur les années 2013 et 2014 qui a fait l'objet d'une publication qui comporte une analyse détaillée des résultats, laquelle permet de mieux appréhender les différentes trajectoires selon les diplômés, les filières et spécialités. On peut la télécharger sur le site de la DRJSCS

(www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr), rubrique « Emploi-Formation-Métiers-Insertion professionnelles » de l'onglet « Observation et statistiques ».

On constate que le taux d'insertion s'établit à 80,5 % un an après la délivrance d'un diplôme, et que 90 % des personnes en emploi occupent un poste en relation directe avec le diplôme obtenu, ou en lien avec les compétences acquises pendant la formation.

Six emplois sur dix sont à durée indéterminée et 71,4 %

travaillent à temps complet. On observe certaines spécificités sectorielles, notamment dans le sport, où le multi salariat et la pluriactivité concernent un tiers des emplois. En outre 20 % des diplômés d'un brevet d'Etat sportif de niveau IV travaillent à leur compte.

Nous nous permettons d'ajouter, selon notre expérience, que dans la branche sport santé les débouchés sont encore trop rares, et que les diplômés sont obligés d'exercer en tant que auto entrepreneur.

La complémentaire santé

Le COSMOS peut vous aider aussi sur les procédures à respecter pour la mise en place de cette complémentaire santé au sein des associations sportives.

Le service juridique a publié un schéma récapitulatif présentant les différentes étapes à suivre, ainsi que les coordonnées de trois organismes recommandés. Le site internet du COSMOS : [http://cosmos-](http://cosmos-asso.fr)

[asso.fr/rubricage/article/1098](http://cosmos-asso.fr/rubricage/article/1098) peut vous apporter une aide à la rubrique « Actualité », celle-ci n'est accessible qu'aux adhérents.

Nous vous rappelons que vous avez au CDOS un service : CRIB qui peut vous apporter aussi, et gratuitement, toutes les informations que vous désirez. Vous pouvez le consulter à tout moment et vous obtien-

dre les renseignements souhaités : 01 48 99 78 32 ou 01 48 99 10 07, mail : cdos94@cdos94.org, il est aussi possible de nous rencontrer en prenant rendez-vous.

Le CDOS n'a pas manqué d'organiser le 7 novembre à la Maison des Syndicats, une soirée thématique en partenariat avec le Crédit Mutuel.

Un réel parcours sportif

Le Premier Ministre, Manuel Valls, a missionné deux députés (voir décret publié le 22 octobre au Journal officiel) « en vue de formuler des propositions pour construire un parcours sportif des élèves et des étudiants ».

On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec une enquête menée par la Mutuelle des Etudiants (LMDE) dans laquelle on relève que :

- La moitié des étudiants ne pratique pas d'activité sportive régulière (au mi-

nimum une fois par semaine).

- Un tiers ne font jamais de sport (37% chez les femmes contre 26% chez les hommes).

L'objectif du Premier Ministre est : « assurer une continuité dans la pratique sportive tout au long de la scolarité, de la maternelle à l'université, grâce notamment à des passerelles vers le mouvement sportif quel que soit le niveau de pratique. »

On ne peut que se réjouir pour le mouvement sportif de cette initiative qui rejoint l'idée de la fameuse passerelle entre l'enseignement et les associations sportives.

Ce n'est donc pas très nouveau et la tâche ne s'annonce pas aisée tant il existe de freins au développement de ce concept, donc à suivre...



Sport sur ordonnance, déjà une fronde !!!

L'amendement qui a déjà fait débat, s'il semble recueillir l'assentiment de plus de 80% de médecins généralistes, selon une étude de l'IFOP, peut devenir un argument électoral à la veille des élections régionales.

Dans ce sens, l'initiative de l'expérimentation du sport sur ordonnance pendant une période de une à deux années lancée par Jean-François Maicaire, actuel président du Conseil régional de Poitou-Charentes, dans les secteurs de : Chateaufort-sur-Charente, Saintes et Poitiers, a été jugée « peu sérieuse par l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé).

Son président a ajouté : « En

santé, il est important de respecter les étapes de tests et de validation. Les élus du Conseil Régional semblent très motivés par l'annonce de ce projet avant les élections de décembre, mais cela sans tenir compte de l'avis des médecins, les secteurs ont été choisis de façon arbitraire, sans la moindre concertation ! En conséquence, l'URPS médecins libéraux du Poitou-Charentes ne souhaitent plus être associée à cette démarche peu sérieuse. »

Dans le même temps la ville de Strasbourg, qui elle a su soutenir le projet de médecins, prend la tête d'un réseau d'une centaine de villes qui veulent promouvoir l'exercice physique préventif et curatif.

Il convient donc d'associer tous les acteurs de la santé à un processus qui conduit à un travail commun, et ce d'autant plus qu'il est nécessaire d'obtenir des financements autres que ceux de l'Etat. A ce propos la ville de Biarritz est un excellent exemple de cohérence entre le corps médical, les associations, les collectivités, l'ARS, la CPAM et des partenaires privés.

On aura besoin de tous, y compris des politiques pour que la dynamique qui commence juste à s'étendre petit à petit sur des villes et territoires, soit menée à bien, le CDOS du Val-de-Marne a toujours été dans cet esprit, même s'il lui arrive de douter que ses efforts soient trop souvent négligés.

« La ville de Strasbourg, qui elle a su soutenir le projet de médecins, prend la tête d'un réseau d'une centaine de villes qui veulent promouvoir l'exercice physique préventif et curatif. »

CNDS

Sans encore préjuger de la directive nationale, nous savons d'ores et déjà que sa déclinaison sera à l'identique de la nationale dont on commence à découvrir les contours. Il s'agira d'une reconduction des critères 2015 avec un nouvel effort pour la création d'emplois, quelques 650 pour l'Ile-de-France.

La part dite traditionnelle sera bel et bien pratiquement supprimée, au motif qu'il ne s'agit que d'une subvention de fonctionnement ; tout désormais repose sur les adhérents et les collectivités dont on connaît la réaction par avance.

Le CNDS, faut-il le rappeler est

un fonds dédié aux associations sportives dont la vocation naturelle est de développer le sport auprès de tous les publics, et qui n'a cessé d'être partiellement mais régulièrement détourné de son objectif. Le mot concertation n'est plus de mise, le ministère a décidé de l'ignorer, et le passage en force est à la mesure des objectifs prioritaires qu'il a fixés. Donc adieu au projet associatif des clubs qui sont priés de changer de logiciel et de s'aligner sur celui du ministère. Il ne s'agit pas d'une maladresse, ni d'une provocation, c'est seulement le reflet d'une ignorance totale du rôle du mouvement sportif dans notre société :

insertion solidarité, liberté, respect des valeurs citoyennes...

La page est tournée, le modèle français qui était un exemple d'intégration en réponse aux évolutions et aux attentes des populations va voler en éclat. Nous risquons encore de perdre des bénévoles découragés et qui sont les forces vives de notre mouvement.

Le CNOSF a tout accepté, les yeux fixés sur les JO Paris 2024 : récompense 10,6 millions d'euros pour abriter le comité de candidature dans 800 m2 de bureau, boulevard Haussmann dans le 8^{ème} arrondissement !!!

COP21 et Sport

Il est maintenant scientifiquement acquis que nous devons faire face à une hausse des températures, à des périodes de canicules plus fréquentes,

plus intenses et plus longues, à des épisodes violents (dont des orages et des tempêtes) de plus en plus rapprochés, d'une grande soudaineté et, eux aus-

si, plus intenses, à la hausse du niveau de la mer, etc... Le sport s'est clairement positionné sur le sujet en adhérant aux thèses défendues.



Les Echos 94

Homage du Conseil Départemental aux victimes des attentats du 13 novembre

Le président Favier n'a pas manqué devant l'assemblée départementale de prononcer un discours plein d'émotion duquel nous avons retenu ces quelques phrases :

« A la barbarie, à l'horreur, continuons ensemble d'opposer, de manière inflexible, la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est, j'en suis convaincu, le meilleur moyen d'honorer la mémoire de toutes les victimes.

C'est, nous avons pu le constater ce week-end, ce que le monde entier attend de nous.

C'est enfin et nous le savons tous, le seul chemin pour notre avenir.

Coupe du monde de fleuret féminin

La VGA de Saint Maur a accueilli pendant trois jours l'unique étape en France de la Coupe du Monde, 177 escrimeuses étaient inscrites, représentant 38 nations.

La meilleure française Ysaora THIBUS s'est inclinée en 8^{ème} de finale devant l'Italienne Arianna ERRIGO, défaite très honorable face à cette championne qui remporta le titre comme l'an passé.

L'équipe féminine composée

de : Y.THIBUS, A.GUYART, P.RANVIER et G.GEBET a sauvé l'honneur en obtenant la 3^{ème} place face à l'équipe de Corée, le titre revenant à l'Italie.

Un excellent week-end avec ce magnifique plateau et une organisation remarquable. Tous nos compliments.

Annick Louvard

Week end en or pour les boxeuses Cristoliennes

Chloé Nandi a décroché l'Or face à la championne du Monde et d'Europe, l'Italienne Elica Picollo dans la catégorie – 48 kg, après un rude combat.

De leurs côtés Samira Bounhar et Marine Atef ont, elles aussi, obtenu respectivement, l'argent et l'or à l'Open mondial de Kick Boxing K1.

Une grande satisfaction pour le Boxing Girls de l'USC qui multiple les titres depuis plusieurs années.



Nécrologie

Vincent Purkart nous a quittés, le 11 novembre, à l'âge de 79 ans.

Pongiste talentueux, il fit les beaux jours du tennis de table, souvent associé en double avec son ami et complice Jacques Secrétin. Plein d'imagination et de dextérité, il contribua à promouvoir fortement sa discipline en promenant pendant presque quarante années son show à travers la France et le monde. Il avait du reste eu des passages sur nos chaînes nationales de télévision.

Le Ping tennis était né avant l'heure grâce à son sens du sport et du spectacle .

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et à tous ses amis.

Allez les filles

La Fondation de France entend soutenir des initiatives concernant les jeunes filles de 12 à 25 ans issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou ruraux.

Les projets doivent avoir pour objectif de favoriser leur accès à une pratique sportive régulière et hebdomadaire. Les projets pluriannuels seront privilégiés.

Pour plus amples précisions et télécharger le dossier la

DDCS du Val-de-Marne vous invite à aller sur le site : <http://www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles>.

Le CDOS était présent...

Le 7 et 8 novembre, Coupe du Monde Dames de Fleuret, à Saint-Maur—A.Louvard—J.Célèrier

Le 13 novembre, assemblée générale du Conseil de Développement du Val de Marne, à Créteil—C.Lopès

Le 21 novembre, assemblée de la VGA section handicap, à Saint-Maur—J.Célèrier

Le 27 novembre, Conseil d'administration du parc Interdépartemental des Sports, à Choisy le Roi—L.Casses



Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes !

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES ,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...



Découper selon les pointillés

Bulletin Réponse

Réponse obligatoire avant le 15 janvier

Comité ou club : _____

Nombre de personnes : _____

Nom des personnes : _____

Assisteront au buffet : Oui Non

Attention, le nombre de places est limité, nous vous invitons donc à nous renvoyer ce bulletin le plus rapidement possible. Les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée.